

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 439

présenté par

M. El Guerrab, Mme Kuric, M. Becht, M. Bournazel, Mme Chapelier, M. Christophe, M. Euzet, Mme Firmin Le Bodo, M. Gassilloud, M. Herth, M. Houbron, M. Huppé, M. Kervran, M. Lamirault, M. Larsonneur, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier, Mme Valérie Petit, M. Potterie et Mme Sage

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« en intégrant pleinement les diasporas et en modernisant la politique des visas à même de renforcer l'attractivité de la France auprès de ses partenaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer et à intégrer pleinement les diasporas, véritables passerelles, dans les politiques de développement. Elles sont un atout précieux qu'il faut mieux valoriser dans la politique d'aide au développement, sur le modèle des initiatives d'Expertise France. En effet, Expertise France est engagée dans deux programmes pour mobiliser les talents et les ressources de la diaspora vivant en Europe ou nouvellement réinstallée en Afrique :

- le dispositif Meet Africa II, qui vise à favoriser la création d'entreprises et d'emplois en Afrique notamment en accompagnant sur le plan technique les entrepreneurs pour la création ou le développement de leur entreprise, le financement de projets portés par la diaspora et l'identification de dispositifs financiers complémentaires mobilisables. Le projet est cofinancé par l'Union européenne et l'AFD, pour un montant de 8,5 millions d'euros, de 2020 à 2023 ;

- le dispositif des Cadres en Mobilité Volontaire en Afrique (CMVA) vise à placer les diasporas africaines au cœur de la relation entre la France et l'Afrique via la promotion de la mobilité de l'expertise et la valorisation des compétences des diasporas euro-africaines en réponse à des besoins

identifiés dans et par les pays partenaires. Ils seront déployés sur le court, moyen ou long terme en Afrique. La flexibilité de cet outil permet à la fois de répondre à des demandes spécifiques et d'être associé à des projets de la coopération française et internationale.

Les diasporas sont donc des acteurs à part entière de la politique d'Aide Publique au Développement.

Par ailleurs, il convient dans le même temps de moderniser la politique française des visas, par une plus grande dématérialisation et une simplification du processus de demande afin renforcer l'attractivité de la France auprès de nos partenaires.